



COMMUNE DE NANTHEUIL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Procès-verbal de la séance du
27 juin 2022

<p>Nombre de conseillers en exercice : 15</p> <p>PRESENTS : 12</p> <p>VOTANTS : 13 (dont 2 pouvoirs)</p>	<p>L'an Deux Mille vingt-deux, le lundi vingt-sept juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de NANTHEUIL (24800), s'est réuni en session ordinaire en la Mairie sous la présidence de Madame Bernadette LAGARDE, Maire de Nantheuil.</p> <p>PRESENTS : LAGARDE Bernadette, DOOM Matthieu, GREGOIRE Patricia, COULANGES Philippe, BLANCHARD Doris, MAUROUX Christian, FAVARD Anne, LAGARNAUDIE Cécile, EYMARD Carinne, LEBRUN Serge, GOSSET Josette, FAYOL Jean-Marc.</p> <p>ABSENTS EXCUSES : COULANGES Philippe ayant donné pouvoir à LAGARDE Bernadette, LAGARNAUDIE Cécile ayant donné pouvoir à DOOM Matthieu Ces pouvoirs ont été donnés pour voter en leurs noms, CHAMINADE Yannick</p> <p>ABSENT : Convocation du conseil municipal : 22 juin 2022, Le quorum étant réuni, l'assemblée peut valablement délibérer. Secrétaire de séance : M. Matthieu DOOM</p>
---	--

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil du 23 mai 2022
2. Délibération : Projet de mise à disposition du local sis à l'entrée du Plan d'eau au profit de l'« Origine des sens »
3. Délibération : Rapport d'activité de la Communauté de Communes Périgord Limousin 2021
4. Délibération : Rapport d'activité d'Assainissement non collectif
5. Délibération : Règlement intérieur du cimetière
6. Délibération : Modification de la délibération 2022.04.27 Conventionnement modernisation du parc de l'éclairage public suite à une erreur de montant.
7. Délibération : Convention avec la Direction Générale des Finances Publiques pour le paiement en ligne « Payfip »
8. Délibération : GRDF : Redevance d'occupation du domaine public.
9. Rapport de la commission travaux
10. Registre des personnes vulnérables
11. Questions diverses

Objet : Approbation du PV du conseil municipal du 23 mai 2022

Le procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2022 est adopté à l'unanimité de l'assemblée délibérante

Délibération 2022.06.34 : Mise à disposition du local sis à l'entrée du Plan d'eau au profit de l'« Origine des sens »

Madame le Maire demande à Madame Carinne EYMARD, conseillère municipale de bien vouloir quitter la salle, celle-ci ne prendra pas part au vote.

Madame le Maire fait part de la demande par courrier en date du 08 juin 2022 de Madame EYMARD Carinne, représentante de l'entreprise « L'Origine des sens » sollicitant l'occupation d'un local au plan d'eau du 11/07/2022 au 14/08/2022 pour présenter son activité de bio énergétique.

Madame le Maire propose que le local à l'entrée du plan d'eau soit prêté gracieusement à l'entreprise « L'Origine des sens » pour la période ci-dessus définie et demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention annexée.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- ACCORDE** le prêt du local situé à l'entrée du Plan d'eau pour la période du 11/07/2022 au 14/08/2022.
- DIT** que local situé à l'entrée du Plan d'eau pour la période du 11/07/2022 au 14/08/2022 sera prêtée gracieusement.
- AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Délibération 2022.06.35 : Rapport d'activité de la Communauté de Communes Périgord Limousin 2021

Conformément à l'article L.2224-5 DU Code général des collectivités territoriales. Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport relatif d'activité de la Communauté de Communes Périgord Limousin pour l'année 2021 pour information.

Madame le Maire rappelle que ce rapport remis à l'ensemble des Communes membres doit être soumis à l'avis des Conseils municipaux dans un délai de 3 mois suivant sa transmission.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DONNE** un avis favorable sur le rapport relatif d'activité de la Communauté de Communes Périgord Limousin pour l'année 2021

Délibération 2022.06.36 : Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement non collectif.

Conformément à l'article L.2224-5 DU Code général des collectivités territoriales. Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport relatif au Prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2021 pour information.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir donner leur avis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- DONNE** un avis favorable sur le rapport relatif au Prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'année 2021

Délibération 2022.06.37 : Règlement intérieur du cimetière

Face à la diversité des questions posées par les concessionnaires et eu égard à l'enrichissement de la matière et du droit funéraire, un règlement du cimetière doit être adopté.

Afin d'assurer une mise en œuvre rapide, la Commission cimetière s'est réunie afin de travailler sur un projet de règlement.

Madame le Maire donne lecture du règlement annexé.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'adopter le projet de règlement ci-après et que celui-ci soit publié sur le site internet et porté à la connaissance des principales entreprises intéressées et nouveaux concessionnaires.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- ADOPTE** le règlement intérieur présenté et annexé à la présente délibération.
- DIT** que le règlement du cimetière entrera en vigueur à compter du 01 juillet 2022
- AUTORISE** Madame le Maire a signé tous les documents relatifs à cet objet.

Délibération 2022.06.38 : Modification de la délibération 2022.04.27 Conventionnement modernisation du parc de l'éclairage public suite à une erreur de montant.

Madame le Maire informe qu'une erreur de montant a été faite sur la délibération 2022.04.27 et que celle-ci doit être modifiée.

Madame le Maire explique à l'assemblée que le diagnostic complet des installations d'éclairage public réalisé par le SDE 24 a mis en évidence une vétusté importante des installations, de l'ordre de 33%.

Madame le Maire rappelle que face à ce constat et aux évolutions réglementaires et technologiques introduites par l'arrêté du 27 décembre 2018, le SDE 24 a établi une stratégie pour pouvoir accompagner les communes dans la modernisation de leur parc d'éclairage public.

Dans la continuité de la refonte du Règlement d'intervention, le SDE 24 propose aujourd'hui à l'ensemble des communes une convention adaptée à leurs besoins propres en matière d'éclairage public, afin de les accompagner dans la modernisation de leur parc, avec pour finalité, des économies d'énergie, et donc un allègement de leur factures d'électricité pour ce poste.

La convention proposée par le SDE 24 repose sur les bases suivantes :

- Réflexion de la commune sur la rationalisation du parc et des horaires de fonctionnement,
- Estimation des travaux à réaliser et des économies d'énergie correspondantes,
- Définition d'un plan (pluriannuel) de travaux et engagement réciproque sur un montant (annuel) de travaux,
- Régularisation du transfert des biens mis à disposition (inventaire).

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le sujet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE** de retenir une durée de réalisation des travaux de 3 années et de démarrer ces travaux en 2023,
- FIXE** le montant annuel estimatif des travaux 13 195€ HT,
- FIXE** la provision budgétaire estimative annuelle moyenne à 8 576€ HT pour la commune de Nantheuil (variation annuelle tolérée de 20%), (soit 65% *13195)
- AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de modernisation du parc d'éclairage public et le procès-verbal de mise à disposition des biens avec le SDE24. »

Délibération 2022.06.39 : Convention avec la Direction Générale des Finances Publiques pour le paiement en ligne « Payfip »

Depuis l'échéance du 1er janvier 2022, les collectivités sont tenues de proposer à ses usagers une solution de paiement en ligne, selon un dispositif inscrit dans la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017.

La direction générale des Finances publiques (DGFIP) a développé une solution appelée PAYFIP, qui permet à l'usager de régler ses factures à n'importe quel moment (soir, week-end et jours fériés compris), de n'importe où (France ou étranger) et sans frais, soit par carte bancaire, soit par prélèvement unique.

L'adhésion au service PAYFIP se fait au moyen d'un formulaire et d'une convention. Une fois l'adhésion complétée, un numéro PAYFIP est attribué à la collectivité, numéro qui doit être porté sur les avis de sommes à payer adressés aux usagers, afin de leur permettre ensuite de payer en ligne.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention annexée.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Délibération 2022.06.40 : GRDF : Redevance d'occupation du domaine public.

Vu le courrier de GRDF en date du 14 juin 2022 sur la redevance pour occupation du domaine public année 2022 (R. O. D. P) ;

Considérant que la commune est éligible à la perception de la redevance pour occupation du domaine public pour les réseaux de distribution de gaz naturel.

La redevance 2022 pour la commune de NANTHEUIL s'élève à 176.00 €.

Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer favorablement pour le versement de ladite redevance.

Un titre de recette pour cette somme au chapitre 70 article 70323

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE de percevoir la somme de 176 euros correspondant à la redevance pour occupation du domaine public pour les réseaux de distribution de gaz naturel.

DIT qu'un titre de recette pour cette somme au chapitre 70 article 70323

AUTORISE Madame le Maire à signer la tous les documents relatifs à cet objet.

Arrivé de Monsieur CHAMINADE Yannick à 19h05

Objet : Rapport de la commission travaux

La Commission travaux s'est réuni le mardi 14 juin 2022, plusieurs points ont été abordés :

- Dossier GAILLARD : Coupe de bois à la Jalasie, un arrangement doit être trouvé entre les propriétaires de bois pour faciliter l'exploitation de ceux-ci.
- Plan d'eau : Aménagement de l'accès : installation d'une barrière en réflexion
- Dépôt des déchets : Après un début difficile dans la mise en place du « zéro déchet » au Plan d'eau de Nantheuil, une nette amélioration s'opère. Des panneaux d'information sont installés.
- Chemin rural au lieudit « Les Courtigeauds » : l'arrêté municipal interdisant l'accès au chemin rural est maintenu tant qu'un accord entre les propriétaires jouxtant le dit chemin ne sera pas trouvé.
- Enfouissement du réseau électrique : SDE 24 – Route du Plan d'Eau en cours de réflexion
- Création d'un parking à proximité de l'école, Madame le Maire doit s'entretenir avec Madame COULANGES Stella pour l'acquisition d'une partie d'une parcelle.
- Courrier du groupe CASINO pour l'implantation d'une superette SPAR : Madame le Maire doit rencontrer un représentant de l'entreprise le 02 août 2022 à 10 heures.
- Travaux de mise aux normes du Plan d'eau : La société DELIMIT 24 a réalisé les relevés topographiques nécessaires à l'étude par drone.
- Travaux du local technique : Monsieur Doris BLANCHARD va solliciter un troisième devis pour étude comparative. Madame Le Maire demande à Monsieur CHIPEAUX 1^{er} adjoint de bien vouloir rédiger le courrier informant la Préfecture de l'abandon du projet initial suite à l'augmentation des coûts des matériaux. Un dossier de demande de DETR sera déposé en octobre avec les montants réactualisés.

Objet : Registre des personnes vulnérables

Le décret du 1^{er} septembre 2004, issu de la loi du 30 Juin 2004, donne obligation aux Maires d'instituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées.

Le registre canicule est un fichier communal qui recense toutes les personnes les plus vulnérables face aux fortes chaleurs, souhaitant être surveillées. Il est déployé quand le Plan Canicule niveau 3 est activé.

Toutefois, ce fichier peut être également utilisé lors des plans « Grand Froid » et autres par exemple lors de la pandémie COVID.

Un courrier a été rédigé permettant d'informer chaque administré de son existence dotée d'un formulaire d'inscription.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se charger de sa distribution.

Objet : Questions diverses

- La RDE 24 prendra d'ici 2026 la compétence de la gestion de l'assainissement collectif et non collectif. Monsieur Mathieu RAYMOND représentant du RDE24 interviendra lors d'un prochain conseil municipal pour exposer sur ce changement et répondre aux questions.
- Contrôle de la qualité de l'eau du Plan d'eau : les résultats d'analyse de l'agence régionale de la Santé sont excellents.
- Dépôt sauvage : un arrêté municipal sera pris pour transférer le pouvoir de police du Maire en matière de lutte contre les dépôts sauvages au SMD3.
- Problème de débit au lavoir : Après vérification, Yannick CHAMINADE informe qu'aucun dégât n'est à déplorer au niveau des canalisations alimentant le cimetière et le lavoir. Suite aux très fortes chaleurs et manque de précipitation, le niveau d'eau est bas et le débit n'est pas suffisant pour obtenir un écoulement satisfaisant.
- Demande de patrouille de gendarmerie au Plan d'eau : Madame le Maire qu'elle a sollicité la brigade de gendarmerie de Thiviers pour intervenir plus régulièrement sur le site du Plan d'eau.
- Jeudi 30 juin à 20h45 à la salle des fêtes de Thiviers aura lieu une réunion préparatoire pour la manifestation « Terre en Fêtes »
- 8 juillet 2022 à 16 heures : Inauguration de la Place à Négrondes
- 9 juillet 2022 : Cérémonie du Pont des Mauroux

Levée de la séance du Conseil Municipal à 19h55

SIGNATURES

LAGARDE Bernadette Madame le Maire –		CHIPEAUX Raphaël Premier adjoint	
DOOM Matthieu Deuxième adjoint		GREGOIRE Patricia Troisième adjointe	
COULANGES Philippe Quatrième adjoint	<i>Absent excusé pouvoir donné à LAGARDE Bernadette</i>	BLANCHARD Doris	
MAUROUX Christian		FAVARD Anne	
LAGARNAUDIE Cécile	<i>Absente excusée pouvoir donné à DOOM Matthieu</i>	EYMARD Carinne	
LEBRUN Serge		DOCHE Angeles	
GOSSET Josette		CHAMINADE Yannick	
FAYOL Jean-Marc		Nombre de signatures :	